Gestion de patrimoine 2022

Les Conseillers en Gestion de Patrimoine

Jeunes CGP et nouveaux cabinets : Un vent nouveau souffle sur la profession !

MMA | EXPERTISE PATRIMOINE

aprédia

Interview - AMBACIA PATRIMOINE

Clémence RYTLEWSKI, Associée gérante

Quand avez-vous créé votre cabinet ? Que faisiez-vous avant ? Qu'est-ce qui vous a attiré dans la profession ?

J'ai démarré ma carrière professionnelle il y a 25 ans en qualité d'attachée de presse dans la Finance après l'obtention d'un Master 1 en communication. J'ai adoré cet univers riche et passionnant. Il y a une dizaine d'années, j'ai quitté la Finance de marché pour le monde de l'assurance afin de développer une activité de conseil en assurances de personnes. Forte de ces deux expériences et de l'expertise acquise, j'ai ouvert mon cabinet CGP en 2020 en plein confinement. Je suis diplômée d'un master 2 en Gestion de Patrimoine de l'IAE de Créteil depuis 2021. J'ai été attirée par cette profession parce qu'elle se situe aux confins de nombreux domaines d'expertise (fiscal, juridique, financier, protection sociale). Elle me permet d'offrir un conseil indépendant et personnalisé à mes clients.

Si la réglementation l'impose, pensez-vous qu'il soit viable pour les cabinets d'être rémunéré uniquement en honoraires ?

Si l'Europe devait imposer demain à la France une indépendance totale des CGP au regard de la réglementation, cela constituerait une véritable révolution dans l'univers des CGP très attachés à la possibilité qui leur est offerte de mixer les sources de rémunérations (Honoraires et rétrocessions).

Nous pourrions imaginer une phase de transition au cours de laquelle, les CGP limiteraient la perception des rétrocessions avant de basculer en modèle unique de rémunération sous forme d'honoraires.

Les CGP qui seraient les moins impactés sont ceux qui développent des missions de conseils, et conserveraient une source de rémunération attractives.

Les CGP mono canal dont l'activité consiste essentiellement à vendre des solutions pourraient en revanche être très impactés.

La cryptomonnaie intéresse de plus en plus d'investisseurs. Quel est votre regard sur ce sujet ? Pensez-vous que ce sera l'un des marchés de l'avenir ? Pensez-vous que la cryptomonnaie est un sujet sur lequel les CGP doivent se pencher ?

Les cryptos constituent aujourd'hui la thématique « à la mode » au même titre que les valeurs technologiques en 1999-2000. Très clairement la perte de confiance des investisseurs envers le système bancaire au sens large et les gains entérinés sur cette classe d'actifs ne peuvent que susciter l'intérêt. On observe déjà un intérêt massif des moins de 30 ans et des profils qui n'hésitent pas à prendre des risques élevés sur cette classe d'actifs. J'y suis encore réfractaire compte-tenu de l'hétérogénéité du sujet mais surtout l'absence de sous-jacents réels me distancent encore aujourd'hui de cette catégorie d'investissement. Compte-tenu de l'importance que prend ce marché en termes de taille et de la progression de la demande, tous les CGP vont être amenés à se positionner sur le sujet.

Quels conseils donneriez-vous à un futur CGP qui veut s'installer ?

Je lui dirais de bien réfléchir à son projet et son positionnement professionnel. Ce métier nécessite à la fois des compétences techniques et commerciales. Il faut être agile, passer beaucoup de temps à se former mais aussi être disponible et proche de ses clients.

APRÉDIA - Tous droits réservés - Reproduction interdite sans autorisation écrite